

Décision

Générale

colonial

Décision n° 606 accordant une permission d'absence de trois mois à Ibrahim Hassan.

n° 606

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCALDate de publication
16 juin 1948Numéro JO
n° 6 du 30/06/1948Date du numéro
30 juin 1948

VISAS

Vul'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vul'arrêté n° 117 en date du 8 février 1947 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel des cadres locaux autochtones de la Côte française des Somalis

Vul'a demande en date du 9 juin 1948 l'Ibrahim Hassan, commis administratif, 11e échelon, en service aux P. T. T.

Vul'avis favorable du chef du service des P. T. T..

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une permission d'absence de trois mois, à solde entière, pour en joui au Somaliland, est accordée à Ibrahim Hassan, commis adm'n'stratif, 11 e échelon, en service aux P. T. T. Art. 2. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 16 juillet 1948, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.